

TEMPS FORT : «Il y a une soif de méchanceté sur le Net»

Date de parution: Vendredi 26 octobre 2007

Auteur: Luc Debraine

? L'anonymat sur le Net encourage par trop l'injure et la calomnie.

? Mais que faire? Contraindre chacun à s'identifier? Ou faire un travail de prévention auprès des plus jeunes?

«Il y a une soif de méchanceté sur le Net. Chaque fois que j'en écris une sur une personne connue, on peut sentir aussitôt la soif de sang parmi les commentateurs. Ils rient crûment, écrivent qu'ils en veulent plus, plus, plus et proposent d'autres noms contre lesquels je devrais être méchant.» Et voilà pourquoi Alex Schulman, auteur du blog le plus lu de Suède a décidé il y a quelques jours de saborder son carnet de bord personnel. Schulman était cruel, mais il a trouvé bien plus cruel que lui dans la blogosphère.

C'est une réalité qui touche beaucoup de monde, qu'il s'agisse d'adolescents, d'étudiants, d'enseignants, de politiciens, de blogueurs, de gens en vue ou pas en vue: anonymat aidant, planquées derrière leur écran, des personnes malintentionnées s'autorisent des propos que jamais elles ne tiendraient à visage découvert. Et ces propos injurieux, voire calomnieux peuvent faire mal, très mal, surtout lorsqu'ils s'en prennent aux personnes plutôt qu'aux opinions ou idées. Ce fiel est distillé dans les commentaires des blogs, mais aussi sur les forums, les messageries instantanées, les e-mails, les SMS.

Une journaliste du Temps vient ainsi d'être victime d'attaques personnelles inadmissibles sur un blog de commentaires, bien sûr anonyme. Des politiciens comme le conseiller national Roger Nordmann (PS/VD) ne tiennent pas de blog entre autres pour cette raison: «Je déteste cette forme de dégueuloir lorsqu'elle est utilisée comme cela. J'ai, pendant la campagne, accepté de participer en allemand à <http://www.nzzvotum.ch>. Cela s'est confirmé: beaucoup d'injures et une fréquentation mitigée.»

Et combien de cas d'élèves humiliés, de profs vilipendés, d'employés insultés grâce aux formidables nouvelles technologies qui permettent à chacun de se défouler un bon coup en catimini sur l'autre, le voisin, le collègue, l'autre camp, l'autre parti, telle religion, telle ethnie, jusqu'à la diffamation, jusqu'à l'atteinte à la vie privée. Sur le Web, la nature humaine n'est pas toujours belle à voir.

«Il y a même des cas dramatiques, regrette l'avocat séduois Sébastien Fanti, qui tient d'ailleurs son propre blog (<http://www.terraincognita.ch>). Comme ce mari trompé et injurié qui, en plus, se fait voler son identité par son rival et se retrouve sur un site de rencontres, puis avec des femmes qui lui proposent des passes.»

Que dire des suicides récents en Corée du Sud, comme la petite amie d'une star de la musique qui n'a pas supporté d'être harcelée sur le Web et SMS, pour la simple raison qu'elle ne plaisait pas aux fans du chanteur?

Ces issues fatales ont conduit le gouvernement coréen à prendre une mesure radicale, raconte Laurent Haug, responsable du Lift Lab à Genève. Depuis juin dernier, sur les 35 principaux sites web du pays asiatique, l'anonymat des messages n'est plus toléré. Mais pas besoin d'aller si loin. A Paris, à Rome, à Bruxelles, on réfléchit à des mesures plus ou moins similaires.

L'idée d'une telle restriction indigné les internautes, dont l'une des valeurs fondamentales est la libre parole. «L'anonymat des blogs est un outil très précieux, notamment pour des opposants politiques, dans des groupes de soutiens, sur des lieux de travail en cas de problème. Y renoncer serait catastrophique», argumente Stephanie Booth, consultante en blogs à Lausanne. «L'anonymat peut être nécessaire sur des blogs médicaux ou psychologiques, ou encore dans des enquêtes en ligne, par exemple chez les fumeurs», ajoute Michel Jaccard, avocat spécialisé dans le droit de l'Internet à Lausanne.

Roger Nordmann, lui, «ne voit pas pourquoi l'anonymat est toléré. Sur un blog à grande diffusion, par exemple celui d'un média, il faut que le modérateur connaisse la vraie identité, ce qui n'exclut pas de la publier ensuite sous pseudo. Il en va de la protection de la personnalité en cas, fréquents, de calomnies».

De toute manière, bien que l'affirmation soit contestée (lire ci-dessous), «l'anonymat sur Internet n'existe pas, prévient l'avocat Sébastien Fanti. On laisse toujours une trace, une adresse, un indice sur le Web. Et une trace qui est mémorisée, dupliquée, qui dure et se retrouve toujours si on y met les moyens, si on sait s'y prendre. Il faut vraiment faire attention à ce qu'on écrit ou ce qu'on montre sur

Internet. Tôt au tard, voire très tard, cela peut se retourner contre vous».

Notons que les dispositions légales sur l'injure, l'atteinte à la vie privée ou la diffamation s'appliquent aussi bien aux blogs qu'aux médias traditionnels. Et que la blogosphère, même si l'initiative est loin de faire l'unanimité, cherche aujourd'hui les moyens de s'autoréguler par des codes d'éthique, par des chartes de bonne conduite qui correspondent aux diverses cultures et communautés.

«L'essentiel est de faire un travail de prévention auprès des plus jeunes, conclut Sébastien Fanti. Pour nous adultes, c'est déjà trop tard. Nous sommes technologiquement largués. Plutôt que de mettre en place un appareil répressif, il faut donner à la prochaine génération des trousseaux à outils numériques, leur apprendre à utiliser la technologie à bon escient, leur dire qu'il existe des règles sociales même sur Internet, et qu'écrire sur sa vie ou celle des autres revient à encourir des risques.»

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch